



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports funéraires

Question écrite n° 64416

## Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le choix de l'opérateur funéraire lors de l'enlèvement du corps des personnes décédées sur la voie publique. En effet, un nombre croissant d'opérateurs funéraires privés propose aux maires de faire appel à leurs services pour cette mission, qui relève de la police administrative. Cela peut placer les élus dans une position délicate et inconfortable lorsqu'il existe déjà sur la commune ou la structure intercommunale un service des pompes funèbres géré en régie. En conséquence, il lui demande quelles recommandations doivent être adressées aux élus municipaux confrontés à ce problème.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64416

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 2005, page 4460